

1'PACT MARKET

SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 8 RUELLE BOULOT 97400 SAINT-DENIS
SIRET 952044717 00017

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 DÉCEMBRE 2024**

Le 23 décembre 2024 , à 15h00, les associés de la société 1'PACT MARKET au capital social de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis au 16 Bis rue jean chatel 97400 Saint-Denis, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par courrier remis en main propre, par le MME MILLIOT Sandra en sa qualité de gérante associée.

- Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

> **MLLT INVEST**, SAS représentée par sa présidente,
MME MILLIOT Sandra Claude Alice Suzanne Marie,
titulaire de 60 parts sociales en pleine propriété ;

> **FIRST DOM**, SAS représentée par son président,
M. EL MASRY Dominique Charaf El Dine,
titulaire de 40 parts sociales en plein propriété ;

Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital.

L'assemblée est présidée par MME MILLIOT Sandra Claude Alice Suzanne Marie en sa qualité de gérante associée.

> La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Elle rappelle l'ordre du jour :

transfert du siège social et modification des statuts

et dépose sur le bureau les documents suivants :

- La feuille de présence
- Le rapport de la gérante
- Le texte de la résolution soumise au vote de l'assemblée

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

La présidente donne ensuite lecture du rapport. Elle déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, la présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport de la présidente, de transférer le siège social du 8 rue boulot 97400 Saint-Denis au 16 bis rue Jean Chatel 97400 saint-denis à compter du 23 décembre 2024.

L'article n°4 des statuts est donc modifié comme suit :

Ancienne rédaction :

«ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : 8 rue boulot – 97400 SAINT DENIS. »

Nouvelle rédaction :

«ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : 16 bis rue Jean Chatel – 97400 SAINT DENIS. »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à MME MILLIOT Sandra Claude Alice Suzanne Marie pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérante associée, et le second associé.

MLLT INVEST,

représentée par MME MILLIOT Sandra Claude Alice Suzanne Marie,
associée gérante

FIRST DOM,

représentée par M. EL MASRY Dominique Charaf El Dine,
Associé